CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour le ... DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. ... pour le ... à moins qu'on n'indique ... de la Nouvelle-Orléans chargé de payer ... est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se paient en anglais et en français. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ... pour la première insertion de chaque langue, et ... cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront payés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis ... des ...

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés ... reçoivent ... leur gazettes, sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont droit ni de rendre un abonné, ni celui de ... un abonnement.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI et les ports intermédiaires.—Le beau et rapide bateau à vapeur FAR WEST, capitaine Fox, ayant une partie de son chargement engagé, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face la rue de la Douane, ou à
22 déc G. DORSEY, rue de la Nlle. Levée.

POUR PRINCETON, VICKSBURGH et tous les points intermédiaires.—Le bateau-à-vapeur ABEONA, capitaine Sarra, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
21 déc nos. 23 et 29, Nouvelle Levée.

PAQUEBOT DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DU BAYOU SARA.—Le nouveau bateau-à-vapeur COLUMBIA, capitaine Thomas Clark, sera employé régulièrement comme paquebot hebdomadaire quittant la Nouvelle-Orléans les Samedis à 10 heures A. M. et le Bayou Sara les Mardis à 10 heures A. M. Il prendra du fret et des passagers pour la Côte, Plaquemines, Baton-Rouge, Port Hudson et Pointe-Coupée.
Le Columbia est un bateau qui porte une chambre supérieure, qui est fait exprès pour le commerce de la côte, et qui ne le cède à aucun navire de sa classe pour l'élégance des emménagements.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
SAM LOCKE & Co.
Nlle. Orléans, Nouvelle Levée No. 19.
B. MARSHALL.
4 déc. Bayou Sarah

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI. — Le solide bateau à vapeur Baltic, cap. Qarri..., ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement pour la susdite destination et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
FORSYTH, GOODWYN & FORDS.
1er. déc. Rue Poydras.

Pour le nord et les côtes.

POUR BOSTON—Le beau brick AURORA, doublé, cloué et chevillé en cuivre, capitaine Foster, du port de 160 tonneaux. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, entre les rues Poydras et Girod, ou à
WM. G. HEWES & Co.
28 nov no. 47, rue du Camp

Pour la Mobile, par le lac.—La goëlette paquebot MONTGOMERY, capitaine Smith, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH,
24 déc Nouvelle Levée, Nos. 23 et 29.

POUR LA MOBILE (par le fleuve)—La goëlette neuve et fine voilière URSULE, capitaine Lawrence, ayant une partie de son chargement engagé, partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Toulouse, ou à TOURNE & BECKWITH,
24 déc nos. 23 et 29, Nouvelle Levée.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON, La goëlette LIVINGSTON, capitaine Williams, fera constamment les voyages du Bassin aux destinations susdites. Pour fret ou passage, s'adresser à W. E. & R. MURPHY,
21 déc au Bassin, No. 132

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. I. ..., capitaine Marshall, partira promptement. Pour fret de 300 balles de coton. S'adresser à
... déc LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL—Le navire paquebot STAR, capitaine ... Glover, ayant une partie de son chargement engagé, partira dans peu de jours, pour le port ci-dessus. S'adresser à R. REDMOND,
21 déc no. 1, rue Carondelet.

POUR LIVERPOOL—Le fin voilier navire AMBASSADOR, capitaine Upton, est en chargement, et ... prendre 300 balles de coton. S'adresser à
17 déc LINCOLN & GREEN.

Pour les ports du Mexique.

POUR MATANZAS—Devant partir Samedi prochain.—La goëlette fine voilière ORIENT, capitaine Morgan, partira positivement ce jour. Pour fret d'environ 2 ... barrils, s'adresser à TOURNE & BECKWITH,
24 déc nos. 23 et 29, Nouvelle Levée.

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière doublée et chevillée en cuivre, HALCYON, capitaine Williams, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOSE MARIA CABALLERO,
19 déc—3 no. 80, rue St. Louis.

POUR LA COLONIE D'AUSTIN, (Texas)—La goëlette fine voilière LOUISIANA, capt. Hendley, partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à Wm. BRYAN,
9 déc No. 36, Vieille Levée.

POUR BRAZORIA—(Colonie d'Austin.)—La belle goëlette PENSYLVANIA, capitaine Delarue, doublée en cuivre, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à WILLIAM BRYAN,
5 déc no. 36, rue de la Levée.

POUR VERACRUZ.—La goëlette mexicaine fine voilière, AMERICA, capitaine Ruis, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser à 11 déc J. PRATS & FILS.

POUR MATAMORAS—La goëlette fine voilière WILLIAM, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Flaherty partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à Wm. BRYAN,
14 déc rue de la Levée No. 36.

Pour les Ports des Antilles.

POUR SANTIAGO DE CUBE—La Polacre Espagnole NINFA, capt. Zaragoza, ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement pour la susdite destination. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à
1 déc M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

A vendre ou à fréter.

A louer ou à fréter—La belle barque fine voilière MARIE, doublée et chevillée en cuivre, capitaine John S. Smith, pouvant porter 3000 barils ou à peu-près 900 balles de coton, tirant de 8½ à 9 pieds d'eau, est prête à prendre son chargement. S'adresser à
HARRISON, BROWN & Co.
5 déc no. 47, rue Bienville.

A LOUER ou à FRETER.—La belle goëlette HANNAH ELIZABETH, capitaine J. Chaires, venant de passer à une carène complete, est à présent en bon état, et prête à prendre charge. Pour les conditions, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St.-Pierre, ou à W. BRYAN,
15 oct Vieille Levée, No. 36.

A VENDRE—La belle goëlette WM. ROBBINS, construite à Baltimore il y a 4 mois, doublée, clouée, et chevillée en cuivre, fine voilière, registrée 86 tonneaux, tirant peu d'eau, bien armée sous tous les rapports. S'adresser pour les conditions à W. BRYAN,
14 oct Vieille Levée, No. 36.

A LOUER PRESENTEMENT,
Le troisième magasin de la maison formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.
A Louer aussi, pour le 26 décembre, le magasin formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.
S'adresser à M. Predat. 20 oct.

A LOUER.
Pour entrer de suite en jouissance, la maison à quatre étages, rue du camp, n. 64. S'adresser à WM. G. HEWES & Co.
21 oct. ... rue du Camp.

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison ... près de la Bourse, occupée par M. ... S'adresser à ... MARIGNY.

A LOUER—Le haut de la maison, No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée. S'adresser à
7 oct B. BRUGIER.

A VENDRE—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. ...
14 nov. ... MARIGNY.

MARCHANDISES AU DRAWBACK.
10 caisses indiennes françaises,
12 dito ...
2 dito ...
... dito ...
6 malles ... satin ...
20 caisses ...
Mme E. LEFEBVRE,
déc encoignure Chartres et Conti.

L... ... en faut ... équipage en action ...
8 déc J. B. WILTZ.

Farine—550 barils Farine, marque de Boulangers, en débarquement et à vendre par
14 déc ORAIN & MIGNON,

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Conseil de Ville.—Séance du 13 juin 1835.
Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle-Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes: seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.
(Signé) JN. CULBERTSON, recorder,
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui sont indiquées.
Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.—Conformément à une résolution du conseil de ville en date du 18 novembre dernier, avis est donné qu'une application a été faite pour que la ... soit ouverte depuis la rue Tchoupitoulas ... la rue de la Levée, en prolongement en ligne ... des deux côtés de cette rue à travers la ... M. B. Génois.
... déc D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.—Avis est donné que lundi 28 du courant, à midi, au bureau de la mairie, la location des magasins de la pompe à feu nos. 4 et 5, sera vendue à l'enchère, conformément à une résolution du conseil de ville.
22 déc D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans—Avis est donné que Lundi, 28 Décembre courant, à midi, au bureau de la Mairie, la fourniture du bois nécessaire à la Corporation pendant les six mois qui s'écouleront à partir du premier Janvier 1836, sera adjugée au rabais conformément aux ordonnances du conseil de ville. Le 21 décembre 1835.
21 déc D. PRIEUR, Maire.

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DE LA CITE,
Nouvelle-Orléans, le 21 Déc. 1835.
CETTE Banque sera fermée vendredi prochain, le 25 du courant, ainsi que le 1er janvier. Ceux qui ont des billets à payer ces jours là, sont invités à les retirer la veille de ces trois époques. Les billets à l'escompte devront être aussi présentés la veille.
22 déc Robt. J. PALFREY, caissier.

BANQUE D'ORLEANS,
12 Décembre, 1835.
L'ELECTION annuelle des directeurs de cette banque, aura lieu à la maison de banque, lundi quatrième jour de janvier prochain, entre onze et deux heures. Par ordre de la ...
22 déc—10 ... NISBET, caissier.

BUREAU du Chemin à Coulisses de Pontchartrain—Nlle. Orléans, 19 Décembre 1835—Avis est par le présent donné aux actionnaires de cette Compagnie, qu'une élection de sept directeurs pour servir durant l'année prochaine, aura lieu à la Banque de la Louisiane, le lundi 4 janvier 1836, à 4 heures de l'après-midi. Par ordre de la direction.
21 déc J. B. LEEFE, Sec'y.

BANQUE DU KENTUCKY,
A Louisville.
LES actionnaires de cette institution, qui résident à la Nouvelle-Orléans, sont et demeurent notifiés que le sixième paiement de dix piastres par action doit être fait à la Banque du Commerce le 1er. Lundi de Janvier prochain. Tous ceux qui, dont le paiement de leurs actions sont arriérés jusqu'au 10 Décembre courant, n'auront droit à aucun dividende le 1er. Janvier suivant. ... déc—18

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Océan,
15 Décembre 1835.
AVIS est par le présent donné que les billets pour le premier paiement dû le 23 courant, seront versés dans la Banque de Cité, le 28 du courant, et que les livres de transfert seront fermés du 18 au 26 inclusivement. Par ordre.
15 déc Wm. TUFTS, Sec'y.

Bureau du Chemin-à-Coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
200 piastres de Récompense.
AVIS—Par une résolution du Bureau, une récompense de deux-cents piastres sera payée par cette institution, à celui qui donnera des preuves convaincantes sur toute personne qui aurait détérioré le chemin à coulisses, ou obstrué de quelque manière le passage des chars. Par ordre.
11 déc—1m L. F. GENERES.

Bureau de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée—Avis est donné par les présentes que demande a été faite d'un duplicata du certificat no. 324, de cinq actions dans le capital de cette institution, au nom de Edmond Soniat, l'original ayant été égaré.
11 déc—36 D. F. GUEX, secrétaire.

Compagnie de la Banque et de l'Eclairage de la Nlle.-Orléans, ... décembre 1835.—Avis est donné par les présentes, que conformément à la 7me. section de la charte, une assemblée des actionnaires aura lieu à la maison de banque, le Lundi 4 de janvier prochain, de 11 heures du matin à 2 de l'après midi, afin d'élire les onze directeurs qui doivent servir l'année prochaine. R. BRENNAN,
9 déc faisant les fonctions de caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.—Avis est par le présent donné aux actionnaires de cet établissement qu'une élection de ... directeurs qui devront servir l'année prochaine, aura lieu à la maison de banque, encoignure des rues Canal et St. Charles, le ... jour de janvier prochain, 1er. Lundi du mois de janvier 1836, entre les heures de 9 A. M. et 2 P. M. (4 déc) JOHN NICHOLSON, caissier

BANQUE DE CARROLLTON.—Avis.—Un intérêt à raison de ... pour cent par an sera alloué sur toute somme déposée pour 30 jours, et à raison de cinq pour cent par an pour tout dépôt fait pour six mois et au-dessus, lorsque les déposants déclareront que telle est leur intention.—Par ordre de la Direction.
7 nov. JOHN NICHOLSON, Caissier.

BANCO DE CAROLTON.—Aviso: se beneficará un interes de 4 por ciento al año por todos los fondos que se depositan por el termino de 30 dias, y un 5 por ciento al año por los que lo son por 6 meses y mas, entendido que los que hacen tales depositos hagan, al tiempo de entregar sus fondos, la declaracion, que tienen la intencion de depositarlos del modo indicado.
17 nov—30 (Firmado) JOHN NICHOLSON, Cajero.

$3,000 DE RECOMPENSE.
UNE récompense de trois mille piastres, ainsi que tous les frais raisonnables, sera payée par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de DUDLEY W. BABCOCK, ... caissier de la branche de cette banque à Clinton, qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000.
BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très protubérant. J. B. PERRAULT,
Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1835. 2 nov

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 8577—Wm. T. Thompson & Co. et Wm. T. Thompson contre leurs créanciers—La cession de propriétés par les pétitionnaires étant acceptée par la Cour, pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. Wm. Boswell, notaire public, le 20ème. jour de Janvier prochain, pour y délibérer sur les affaires desdits pétitionnaires, et en attendant, toutes procédures contre leurs personnes et leurs biens sont suspendues. Mr. Thomas Slidel, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, 16 Décembre 1835.
17 déc—10,2ps A. PITOT, Greffier.

Etat de la Louisiane—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 8253—12 Décembre 1835—Henry Genet contre ses créanciers—Sur motion de Mr. Henry Lockett avocat des syndics dans cette affaire, et à l'enregistrement du tableau de distribution des fonds entre leurs mains, il est ordonné par la cour que toutes personnes y intéressées aient à déduire dans l'espace de dix jours après la publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles le dit tableau provisionnel ne serait pas homologué et confirmé. Extrait des minutes.
Au greffe, Nelle. Orléans, 12 Déc. 1835.
15 déc—3 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 8507—Antonio R. Miranda contre ses créanciers, pour un répit—10 Décembre 1835—Sur motion de H. R. Grandmont, avocat de l'insolvable dans cette affaire et après avoir exhibé à la cour une copie des délibérations des créanciers du dit insolvable dans une assemblée tenue par devant notaire le 23e jour de Novembre 1835. Il est ordonné par la cour que toutes personnes y intéressées aient à déduire de ce jour jusqu'au 24 Décembre courant, les raisons pour lesquelles les dites délibérations ne seraient pas homologuées. Extrait des minutes.
Au greffe, 11 Décembre 1835.
15 déc—3 P. A. GUYOL, dép. greffier.

SUCCESSION RAMOS—Vente par le Régistre des Testaments—Jeudi, 21 Janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu François Thomas Ramos, les esclaves et lot de terre ci-après décrits, savoir:
1o. Emeric, un esclave âgé d'environ 25 ans, propre aux travaux du champ et bûcheron, adonné au marronnage.
2o. Hercule alias Achille, âgé d'environ 27 ans, propre aux travaux du champ et bûcheron, s'étant absenté plusieurs fois.
3o. Louis, nègre âgé d'environ 45 ans, lunatique et sujet à l'épilepsie.
4o. Un certain lot de terre situé au faubourg Clouet, au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro 7 sur un plan figuratif déposé en l'étude de feu Michel de Armas, notaire public en cette ville, en vertu d'un acte passé le premier Mars mil huit cent dix neuf, le dit lot mesurant, mesure française, soixante pieds de face à la rue Louisa, sur une profondeur de deux cent trente six pieds, l'acquéreur ayant droit aux prétentions des héritiers pour tout surplus de profondeur, (mais sans aucune garantie.)
Conditions: Les esclaves à un crédit de six et douze mois, et la propriété à six, douze et dix huit mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.
21 déc

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Jamet—Vente par le register des testamens—Lundi vingt-huit décembre 1835, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la communauté qui a existé entre Joseph Jamet et Mélanie Iris son épouse décédée, une pirogue qui se trouve en face du marché. Conditions de la vente, comptant.
15 déc W. F. C. DUPLESSIS, régis. des tests.

SUCCESSION FAZENDE alias FASSANE, h. de c. l.—Vente par le register des testaments—Lundi le dix-huit janvier 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Augustin Fazende alias Fassane, h. de c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:
Un lot de terre faisant partie d'un terrain situé au faubourg Marigny, et désigné par le numéro 227, le dit lot de terrain mesure français, 60 pieds de face à la rue des Français, sur 80 pieds de profondeur, borné du côté de la rue de Crape par le terrain no. 229, et du côté de la rue d'Amour par l'autre moitié du dit terrain no. 227, ensemble les bâtisses y construites.
Conditions de la vente: Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pedesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
17 déc

SUCCESSION BOILINE, f. c. l.—Vente par le Register des Testaments—Jeudi, septième jour de Janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de N. Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Thérèse Boiline, femme de couleur libre, l'esclave et la propriété foncière, suivants:
1o. Un lot de terre formant l'encoignure des rues Remparts et Quartier, ayant environ trente six pieds de face à la rue des Remparts et quatrevingt quatre pieds sur la rue du Quartier où se trouve une maison principale, cuisine et autres constructions. L'acquéreur devra payer le prix des banquettes en sus du prix de l'adjudication.
2o. L'esclave nommé Jolicœur, nègre âgé d'environ cinquante huit ans.
Conditions de la vente, les terrain et bâtisses à un et deux ans de crédit, et l'esclave, à six mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Les billets divisés en autant de coupons que les vendeurs le jugeront convenable. W. F. C. DUPLESSIS,
4 déc Register des Testaments.
N. B.—Les actes de vente seront passés par devant Louis Feraud, notaire public aux frais des acquéreurs.

Succession Tourtarel.—Vente par le register des testamens—Samedi, 26 décembre 1835, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St.-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 23 novembre 1835, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu dame Hellen Meilleur, veuve Guillaume Tourtarel, les esclaves ci-après ..., savoir:
Lovie, négresse américaine, âgée d'environ 18 ans, un peu blanchisseuse, repasseuse, ... que de maison.
Claire, négresse de nation poulard, âgée de quarante-cinq ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, un peu maladive.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; en cas de non paiement des billets à leurs échéances respectives, ils porteront un intérêt à raison de dix pour cent par an. W. F. C. DUPLESSIS, register des testamens.
N. B. Les actes de vente seront passés par devant Octave De Armas, notaire public aux frais des acquéreurs. 24 nov.

SUCCESSION Larche, f. c. l.—Vente par le Régistre des Testamens—Mercredi, 20 Janvier 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Marie Jeanne Cocotte, décédée femme de Barthélemy Larche, h. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:
Un demi terrain situé au faubourg Lacourse, de cette ville, faisant partie du No. quatre, de l'islet ... quante six, au plan du dit faubourg, déposé en l'étude de feu ..., ... celle de Louis T. Caire, notaire public de cette ville, le dit demi terrain attenant du côté de l'encoignure des rues Edouard et des Magasins, à la propriété du sieur F. Toulouse, et mesurant trente pieds de face à la rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble les améliorations qui y sont...
Conditions de la vente: Un tiers comptant, et la balance à un an, 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction, divisés en autant de coupons que l'on jugera nécessaire et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs.
17 déc

SUCCESSION LARCHE, f. c. l.—Vente par le Régistre des Testaments—Lundi, 4 janvier 1836, à mon bureau, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Marie Jeanne Cocotte, f. c. l., décédée femme de Barthélemy Larche, h. c. l., le mobilier dépendant de sa succession
Conditions de la vente: Comptant.
22 déc W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

SUCCESSION REINECKE—Vente par le Régistre des Testaments—Jeudi 31 décembre 1835, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu John F. Reinecke, à son domicile, chemin Gentilly, près de l'habitation de dame Fortin, les mobiliers appartenants à sa succession et à dame Roux, consistant en meubles meublans, brouettes, charrette harnais, &c.
Conditions: comptant.
21 déc W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Attendu que Louis Thomas, h. de c. l., a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de l'absent Vincent Cupidon, h. de c. l., décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
18 déc W. F. C. DUPLESSIS, rég des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Rowe—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par James H. Caldwell curateur de la succession de feu James S Rowe, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
18 déc W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de dame Guérin.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Gustave Guérin exécuteur testamentaire de feu dame Coralie Guérin son épouse, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
18 déc Régister des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Attendu que Horatio W. Hills, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Lord Robeson, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
18 déc W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Attendu que Amos W. Haines, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Théodore S. Davis, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
18 déc W. F. C. DUPLESSIS, rég des tests.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Attendu que Daniel Blair a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Richard Striker décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour.
18 déc W. F. C. DUPLESSIS—Reg. des Tests.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Attendu que Frédérick Frey, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Charles Adolphus Offensandt, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Parordre de la Cour.
18 déc W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Attendu que Gottlob L. Wagner a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Henry McDowell décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
24 dec reg. des testaments.

SUCCESSION de Dame Mary Anne Crook—Cour des Preuves—Vente par le régister des testaments.—Lundi, 28 Décembre 1835—J'exposerai en vente à l'encan par ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à dix heures du matin, au domicile de M. ... H. Caldwell, situé rue Cirque, entre les rues ... et Commune, les meubles meublants et autres effets appartenant à la succession de Dame Anne Crook.
Conditions de la vente—comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
14 déc—4 Régister des Testaments.

AVIS—Les soussignés exécuteurs testamentaires de feu Bartholomew Shaumburgh, invitent tous ceux qui ont des réclamations à faire contre sa succession, de les présenter, et ceux qui lui doivent sont également priés de payer.
FREDK. BECKMANN,
CHS. W. SHAUMBURGH.
22 déc—10 exécuteurs testamentaires.

AVIS PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE LINTON.—Vente par le Register des Testaments.—Lundi, vingthuitième jour de Décembre 1835, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu John Linton, les actions ci-après décrites, savoir:
20, actions du fonds capital de la Compagnie de Navigation de l'Amite.
10 actions de la Compagnie des Bateaux-à-Vapeur, remorque de la Nouvelle-Orléans.
2 actions de la Presse à Coton d'Orléans.
Conditions de la vente comptant.
... déc W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Succession de Pierre alias Mayorquin.—Vente par le Register des Testaments—Jeudi, 24 décembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 novembre 1835, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Charles Pierre alias Mayorquin, les propriétés ci-après décrites, savoir:
1o. Trois lots de terre situés à Mandeville dans la paroisse St. Tammany, le premier désigné par le No. 1, de l'ilet No. 2, ayant soixante pieds de face à la rue de la Cour Marigny, sur cent quatre vingt-dix pieds de profondeur; et le 2d. et le 3e. désignés sous les Nos. 3 et 4 de l'ilet No. 53, et ayant dans leur ensemble cinq cents pieds de face à la rue Villeré sur deux cent trente-sept pieds et demi aussi de face à chacune des rues Lamarque et Cours Marigny, le tout mesure française, et conformément au plan dressé le 14 janvier 1834, par Louis Bringier, arpenteur général, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public de cette ville
Conditions: Un quart comptant et la balance à un, deux et 18 mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
2o. La propriété ci-après décrite que le dit défunt possédait par indivis avec Jean Jacques Monfort h. c. l., ... consent à la vente, savoir:
Un lot de terre situé au faubourg sur le bord du lac Pontchartrain ... de St.-Tammany, désigné par le No. ..., sur le plan de la dite ville de ... Bourgeois, dépôt de l'arpenteur ... Unis, sous la date du 14 mars 1834 et déposé ... de Wm. Christy, notaire: le dit lot mesure un demi arpent de face à l'avenue du lac et traverse jusqu'à l'avenue ... aussi un demi arpent, ... il forme l'encoignure des Avenues du Lac et Hickory, et sur cette dernière avenue sept arpens et ... pieds de face, le tout conformément...
Conditions: Une somme de $76 66 2/3 comptant, et la balance en deux paiements égaux, payable le 1er mars 1836 et le 24 mars ... W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 nov.

SUCCESSION Cassou f. c. l.—Vente par le Register des Testaments—Lundi quatrième jour de Janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 13 août 1835, j'exposerai en vente, à l'encan, pour compte de la succession de feu Pulchérie Cassou, f. c. l., l'esclave et les biens fonds, savoir:
Becky, négresse âgée d'environ 17 ans.
... Une portion de terre, située au faubourg Delor, formant une des encoignures des rues des Magasins et Duplantier, divisée en trois lots d'après un plan dressé par Buisson, voyer en date 27 Février 1835.
Le lot No. 1, mesurant 31 pieds 11 3-4 pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 93 pieds 6 pouces, borné du côté de la rue Duplantier, par le lot No. 2, et dans le fond par le lot No. 3, ensemble les améliorations.
Le lot No. 2, attenant au lot no. 1, formant une des encoignures de la rue Duplantier et celle des Magasins, mesurant 31 pieds 11 3-4 de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 96 pieds 6 pouces à la rue Duplantier, et borné dans le fond par le lot No. 3, ensemble les améliorations.
Le lot No. 3, attenant à la profondeur des lots No. 2. No. 1 et mesurant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Duplantier, sur une profondeur de 63 pieds 11 1-8 pouces, ensemble les améliorations.
2o. Une portion de terre située au faubourg Annonciation formant une des encoignures des rues Melpomène et Bacchus divisée en cinq lots d'après un plan dressé par Buisson, voyer en date 27 Février 1835.
Le lot No. 5, formant encoignure des rues Bacchus et Melpomène, et mesurant 31 pieds 10 pouces de face à la rue Bacchus, sur une profondeur de 187 pieds 1 pouce et trois lignes parallèles et face à la rue Melpomène.
Le lot no. 4, attenant au lot No. 5, faisant face à la rue Bacchus, mêmes dimensions.
Le lot no. 3, attenant au lot no. 4, faisant face à la rue Bacchus, mêmes dimensions.
Le lot no. 2, attenant au lot no. 3, faisant face à la rue Bacchus, mêmes dimensions.
Le lot no. 1, attenant au lot no. 2, faisant face à la rue Bacchus, mêmes dimensions.
Conditions de la vente: L'esclave à un crédit de 6 et 12 mois et les propriétés foncières, à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Test.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs. 30 nov

SUCCESSION de PROFIT h. c. l.—Vente par le register des testamens—Jeudi trente-unième jour de décembre 1835, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St.-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, pour compte de la succession de feu Pierre Profit h. de c. l., les services de ... Jean Baptiste, nègre créole, âgé d'environ 30 ans, maçon, ivrogne et bon sujet. Le prix des dits services ... à la somme de $140 59cts. comptant, et ils seront adjugés à la personne ou aux personnes qui enchériront pour le moindre espace de temps de services. Les frais de son affranchissement après l'expiration de son temps de service, seront payés par la succession et ne seront point à la charge de l'acquéreur.
24 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION DUNOYER—Vente par le Régistre des Testaments—Lundi, onzième jour de Janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 12 Novembre 1835, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Louis Dunoyer, la propriété foncière, savoir:
Un grand emplacement formant l'encoignure des rues Girod et Carondelet, ayant environ 55 pieds de face à la rue Carondelet, sur 160 pieds de profondeur, et face à la rue Girod, ensemble quelques maisons en bois dont l'une, à l'encoignure et une autre sur la rue Girod, où demeurait le susdit défunt Dunoyer. Un plan de la propriété sera exhibé à la vente.
Conditions de la vente: Un tiers comptant, et la balance à un crédit d'un et deux ans, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Théod. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
5 dec

SUCCESSION de Jamet.—Vente par le register des testamens.—Lundi, quatrième jour de janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la communauté qui a existé entre Joseph Jamet et Mélanie Iris, son épouse décédée, l'esclave et la propriété ci-après décrites, savoir:
1o. L'esclave nommée Ertine, âgée d'environ trente ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, bon sujet.
2o. Un terrain formant une des encoignures des rues St-Philippe et St-Claude, ayant cinquante pieds de face à la rue St-Claude, mesure française, sur soixante-huit pieds de profondeur et face à la rue St-Philippe, avec les bâtisses qui s'y trouvent
Conditions de la vente: l'esclave, à six et douze mois de crédit, et la propriété, à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des test.
N. B. Les actes de vente seront passés par-devant Louis Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs.
2 déc

SUCCESSION de feu MONTREUIL, alias Dédé, h. c. l.—Vente par le régister des testamens—Jeudi, 24 décembre 1835, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 novembre 1835, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu François Montreuil, alias Louis Dédé, h. c. l., la propriété foncière ci-après décrite, savoir:
Un lot de terre mesurant (au pied français) soixante pieds de face à la rue Champs-Elysées, sur soixante pieds de profondeur et face à la rue Amour, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison construite en briques, de deux appartemens, deux cabinets séparés par une galerie, une forge bâtie en brique et une vieille cuisine en bois.
Conditions: un quart comptant et la balance à un, 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
Register des testamens.
L'acte de vente sera passé par-devant Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 23 ...

SUCCESSION de feu GARCIA.—Vente par le register des testamens—Mercredi vingtième jour de janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Diego Garcia, l'esclave nommée,
Caroline, négresse, marronneuse et adonnée à la boisson.
Conditions de la vente: moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Louis Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
17 déc

Succession de Boizel—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Alien Trotreau, curateur de la succession vacante de feu Marie Françoise Boizel, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
24 déc W. F. C. DUPLESSIS, régister des testamens.

AVIS.—Monsieur Alfred Renard, a l'honneur d'informer le public qu'il est le seul dépositaire à la Louisiane, du véritable remède du docteur Le Roi. Son domicile est rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine, no. 115.
19 déc—3

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION REINECKE—Vente par le Register des Testaments—Mardi 26 janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu John Frédérick Reinecke, l'esclave et la propriété ci-après décrits, savoir:
1o. Le douzième indivis d'un lot de terre situé à Gentilly, dans cette paroisse, et à environ deux milles de la Nouvelle-Orléans, désigné par le no. un, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 4 ... 1834, et annexé à un acte passé pardevant Hughes Pedesclaux, notaire pub., en date du 13 mai 1834, et mesurant un arpent de face au chemin de la Crête, sur environ douze arpents seize toises et trois pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare des terrains numéros 121 à 159, et environ douze arpents neuf toises et cinq pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du numéro deux; duquel lot de terre présentement offert en vente, il faut déduire 1o. l'espace de quarante six pieds de large sur toute la profondeur pour la "rue Forlin" 2o. Et trois terrains qui se trouvent vis à vis des terrains désignés par les numéros 128, 129 et 130 sur le dit plan.
L'esclave nommée Sylla, négresse âgée d'environ 22 ans.
Conditions de la vente. Le lot de terre à un, deux et trois ans de crédit, et l'esclave à 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Hughes Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs 24 déc

SUCCESSION BARON.—Vente par le régister des testamens—Lundi, 25 janvier 1836, à midi, à la bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Stephen K. Baron, les propriétés ci-après décrites, savoir:
1o. Un lot de terre situé au faubourg Livaudais, dans la paroisse Jefferson, désigné par le no. 23, et borné par les rues Seventh, Eigth, Fulton et Chippewa; ledit îlet sera vendu en lots conformément au plan dressé par Louis Bringier, arpenteur-général, le 15 décembre 1835, et qui est exposé à la bourse de l'Arcade.
Le lot no. 1, formant l'encoignure des rues Fulton et Seventh, mesurant trente et un pieds trois pouces de face à la rue Fulton, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et face à la rue Seventh.
Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7, faisant face à la rue Fulton, et ayant chacun la même dimension.
Le lot no. 8 formant l'encoignure des rues Fulton et Eighth, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Fulton, sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue Eighth.
Le lot no. 9 mesurant 38 pieds de face à la rue Eighth sur une profondeur de 125 pieds.
Le lot no. 10 formant l'encoignure des rues Eighth et Chippewa, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue Eighth.
Les lots nos. 11, 12, 13, 14, 15 et 16, faisant face à la rue Chippewa, et ayant chacun les mêmes dimensions.
Le lot no. 17 formant l'encoignure des rues Chippewa et Seventh, et mesurant 31 pieds trois pouces de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue Seventh.
Le lot no. 18 mesure 38 pieds de face à la rue Seventh sur une profondeur de 125 pieds.
2o. Un certain lot de terre situé au faubourg Livaudais, dans la paroisse Jefferson et désigné comme le lot A U sur le plan dudit faubourg tiré par B. Buisson, arpenteur, le 5 mars 1833, et déposé dans l'office de G. R. Stringer, notaire public, ledit lot formant l'encoignure des rues Levée et Eighth, et mesurant 51 pieds 1 pouce de face à la rue de la Levée, et 50 pieds de face au fleuve, par une profondeur de 154 pieds 6 pouces de face à la rue Eighth, et 189 pieds 4 pouces sur la ligne qui le sépare du lot A T, ensemble tous les droits à la batture qui lui appartiennent.
3o. Un certain lot de terre situé au faubourg Livaudais, dans la paroisse Jefferson et désigné par la lettre A V sur un plan dudit faubourg, tiré par B. Buissot, arpenteur, et formant l'encoignure des rues Levée et Eighth, et mesurant 51 pieds 1 pouce de face à la Nouvelle Levée et 50 pieds de face au fleuve sur une profondeur d' 189 pieds de face à la rue Eighth, et 175 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise du lot A X, ensemble tous les droits à la batture qui lui appartiennent.
Conditions de la vente: six, douze et dix-huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
24 déc

SUCCESSION de REINECKE—Vente par le Register des testaments—Mardi vingt-six janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, dans le procès no. 970, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu John Frédérick Reineck et de dame Julie Fortin, épouse de Sieur Emanuel Roux, afin d'opérer un partage, les propriétés et esclave, savoir:
1o. Un lot de terre situé à Gentilly, dans cette paroisse, à environ deux milles de la Nouvelle Orléans, désigné par le numéro 9, au plan dressé le ... mai 1834, par M. Joseph Pilié, voyer de cette ville, annexé à un acte passé devant Hugues Pédesclaux, notaire public, le 13 de mai de la même année; le dit lot de terre ayant un arpent de face au chemin de la Crête, sur une profondeur d'environ 11 arpents, 15 toises et 5 pieds sur la ligne qui le sépare du no. 8, et d'environ 11 arpents 19 toises et 5 pieds sur la ligne qui le sépare du no. 10, ensemble les édifices y construits.
2o. Un ... de terre situé au ..., désigné par le no. 12, au susdit plan et mesurant un arpent de face au chemin de la Crête, sur une profondeur d'environ 11 arpents 18 toises et 2 pieds sur la ligne qui le sépare du no. 11, et d'environ 11 arpents 29 toises et 5 pieds sur la ligne qui le sépare du lot no. 13.
3o. L'esclave nommé Jean Punch, âgé d'environ 29 ans.
Conditions de la vente: les propriétés foncières à 1, 2 et 3 ans de crédit; et l'esclave à 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 déc.

SUCCESSION de PATRON—Vente par le Register des Testaments—Mercredi ... janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Patron, l'esclave et le lot de terre ...:
1o. L'esclave nommée Lizzy, âgée d'environ 30 ans, un peu adonnée à la boisson ... plusieurs fois.
2o. Un lot de terre formant l'encoignure des rues St. Philippe et St. Claude, mesurant environ ... de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 60 pieds et face à la rue St. Claude.
Conditions de la vente: l'esclave à 6 et 12 mois de crédit, et le lot de terre à 6, 12 et 18 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 déc

SUCCESSION de STOEL—Lundi le quatrième jour de janvier 1836, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan (au magasin de A. Kutzman no. 264, rue Tchoupitoulas, encoignure du ... marché) pour compte de la succession de feu ... Christopher Stoel, le mobilier dépendant de sa succession, consistant en outils, planches de menuisier et meubles meublans. Conditions, comptant.
24 déc W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Castelin et sa veuve, h. de c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Théophile Cavelier, h. de c. l., exécuteur testamentaire de feu Jean Castelin et sa veuve Jeannette Robin alias Jeannette Milet, f. de c. l., ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
24 déc W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Tests.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de veuve Robinson—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Théodore Clapp et John Nixon, exécuteurs testamentaires de feu veuve Jean Robinson de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et les dits exécuteurs testamentaires déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la cour.
24 déc W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION de feu BACCHUS, f. de c. l.—Vente par le régister des testaments—Mercredi le vingt janvier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, le dit ordre rendu à l'effet d'opérer un partage, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Marie Louise Bacchus, f. de c. l., la propriété foncière, savoir:
Un terrain situé au faubourg Delor, désigné par le numéro 14, au plan dressé le 20 décembre 1828, par M. Joseph Pilié, voyer de cette ville, et annexé à un acte passé le 30 janvier 1829, pardevant Félix de Armas, notaire en cette ville, le dit terrain ayant mesure française, 42 pieds 4 pouces de face à la rue Bacchus, 180 pieds sur la ligne de profondeur, qui le sépare du terrain no. 15, 181 pieds ... sur la ligne qui le sépare du faubourg Saulet, et 23 pieds 1 pouce dans la profondeur, sur la ligne qui le sépare d'une partie du terrain no. 25, ensemble les dépendances &c.
Conditions de la vente: Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pedesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
17 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de Pierre f. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire datif de feu Marie Joseph Pierre, f. de c. l., ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au compte, et le dit exécuteur testamentaire datif déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour.
16 déc W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests

LEGION DE LA LUSIANA.
CAZADORES DE ORLEANS.
Atencion.

La compania se reunirá el Domingo 27 del corriente á las 9 en punto de la mañana, con armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco, para revista de obligacion.
El punto de reunion será en el corredor de la corte criminal en esquina de las calles de Condé y Sta. Ana.
De orden del capitan,
21 dec JOSE M. BUSTAMANTE, 1o. sargento.

CHASSEURS à Cheval Louisianais.—La compagnie montera à cheval Dimanche 27 du courant, à 9 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, encoignure des rues Condé et Esplanade, par ordre du capitaine L. A. Charbonnet. Ed. PLANCHARD,
22 déc maréchal des logis chef.

CAVALERIE d'Orléans, 1814-15—La compagnie montera à cheval Dimanche prochain, 27 décembre courant, à ... heures précises du matin, et se réunira sur la place St. Antoine derrière la cathédrale, en grand uniforme et équipement complets.
Les membres de la compagnie qui ne sont pas encore pourvus de paire de pistolets et d'un sabre, sont requis de les prendre chez le maréchal des logis Fournier, rue ... près de la Bourse.
Par ordre du capitaine Honoré Avery.
JH. CUVILLIER,
21 déc—3 Maréchal des logis chef.

LANCIERS D'ORLEANS.—*Ordres généraux.*—La compagnie montera à cheval Dimanche prochain 27 du courant, à 8 heures précise du matin, et se réunira au lieu ordinaire de rendezvous, place St. Antoine, en grande tenue, habit, pantalons écarlate, armement et équipement complet. L'appel sera fait à 8 heures et demie précises. Le capitaine espere du zele et bonne volonté de chaque membre composant la compagnie pour délibérer sur les intérêts du corps après la revue générale; par ordre.
MONDELLI, maréchal des logis chef.
N. B. Par ordre du capitaine la compagnie se réunira Jeudi soir à 6 heures précises sur la gallerie de la mairie pour des affaires d'importance à délibérer pour le bien de la compagnie, on s'y rendra en bourgeois. Il est necessaire que chaque membre soit présent

Jaeger.--Achtung.
DIE Mitglieder besagter compagnie sind aufgefordert sich ... Sontag morgen, den 27 um 7 uhr in dem Hause des capitains, zu einer revue und section ...
... des Capitains.
dec 24 RUCH, Feldwaibel.

Chasseurs à cheval d'Orléans.
L'escadron se réunira Dimanche prochain 27 courant à 8 heures et demie précises au rendez-vous ordinaire, équipement complet. Par ordre du capitaine ... James P. BRYAN, adjt. major.

Bataillon d'Artillerie.
Le Bataillon prendra les armes Dimanche prochain 27 du courant, à 9 heures précise du matin, équipement complet, tenue d'hiver.
24 déc. A. SCHREIBER, adjt major.

Gardes d'Orléans, Attention!!
Les deux compagnies s'assembleront en grand uniforme aujourd'hui à 8 heures précises du soir, à la bourse d'Hewlett, ... Par ordre du capitaine.
22 dec. ... CRUZAT, sergt. major.

VOLTIGEURS d'Orléans—Attention!—La compagnie prendra les armes Dimanche, 27 du courant, et se réunira au lieu ordinaire du rendez vous, à 9 heures précises du matin, veste bleue, pantalon bleu et ponpon. Par ordre du capitaine.
24 déc A GRANIER, 1er. sergent.

Carabiniers d'Orléans.
La compagnie prendra les armes Dimanche prochain 27 du courant à 8 heures précise du matin sur la place ordinaire du rendez-vous pour revue de la légion. Par ordre du capitaine.—LOUIS EGLOFF, sergt. major. 23 déc.

Instruments de chirurgie &c. &c.—Nouvellement reçu et à vendre par le soussigné, boîtes complètes pour l'opération de la cataracte,
Sondes en argent à double courant,
Dito ... ordinaires,
Dito ... en gomme élastique,
Dito ... (explora rices,)
Dito ... à ventre,
Pessaires dito de grandeur et formes assorties &c. &c. DUFILHO Jr.
12 déc no. 140, rue de Chartres.

Verres à l'usage des Lampes à Gaz.—Quelques centaines des verres susdits, en demi cristal, ont été expressément exécutés pour les lampes de la compagnie du gaz de la Nouvelle-Orléans. Ils ne sont pas susceptibles de casser, comme ceux qui ont été fournis jusqu'à présent, et les personnes qui désireront en voir la forme ainsi que l'effet, n'ont qu'à se présenter chez le soussigné, qui offre cet article à vendre.
DUFILHO Jr.
12 déc no. 140, rue de Chartres.

ESCLAVES CREOLES A VENDRE.—A vendre à l'amiable un mulâtre âgé de 20 ans, bon sujet, garanti des vices et maladies prévus par la loi, bon charretier et bon domestique de maison et de chance.
Aussi un autre mulâtre, âgé de 16 à 17 ans, bon domestique de maison, sachant faire un peu de cuisine, bon charretier. Tous les deux savent conduire le cabriolet.
Conditions: 6 mois de crédit, billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait payement.
S'adresser au bureau de cette feuille. 3 nov.—4 p A

M. H. TRUST, professeur de harpe (élève du célèbre N. C. Bochsa) et harpiste de l'opéra italien de New-York, a l'honneur d'informer les messieurs et dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de s'établir en cette ville pour y donner des leçons de ce bel instrument devenu si à la mode, ainsi que des leçons de piano. M. Trust espère que par l'attention suivie qu'il portera aux familles qui daigneront l'honorer de leur confiance, il leur donnera entière satisfaction. Pour les conditions et l'adresse du professeur, s'adresser à sa résidence rue du Camp, no. 58, ou à Messrs. Casey, & Johnes, aux magasins de musique, rues du Camp et de Chartres no. 27. 28 nov—1m

MAISON D'EDUCATION DE MDE. SANTANGELO.
CET établissement consacré à l'éducation morale et scientifique des jeunes demoiselles, soit comme pensionnaires, soit comme demi-pensionnaires ou externes, vient de s'ouvrir rue de la Douane, no. 90, entre les rues Royale et Bourbon. On peut se procurer dans l'établissement un prospectus dans lequel le système d'éducation, la méthode d'enseignement, les conditions et les diverses recommandations peuvent être consultés. 23 nov—

REÇU par les derniers arrivages de France et à vendre par le soussigné; jaconet imprimé nouveau genre; mousselines dito; indienne française dernier goût; toile à draps française; couvertures de laine 3 points; bretelles en gomme élastique; chapeaux de dames dernière mode de Paris; cérises à l'eau-de-vie de Guédand frères; eau-de-vie de Dantzick; vin de Bordeaux en barriques, Laden Médoc; pouillac Médoc, St. Estèphe et St. Julien Médoc; vin blanc de Bergerac en demi barriques; dito en caisses; vin de l'Hermitage en caisse; bouteilles vuides de Bordeaux; briquets électriques; serrures françaises assorties de 4 à 10 pouces; pomelles, le tout ayant droit au drawback. E. LEON BERNARD,
1 déc no. 34, rue Conti

EN débarquement du brick Swan, et du navire Georgian:
10 caisses demi bas de laine, d'Allemagne;
5 do. bas de laine d'Allemagne;
5 do. demi bas, fins, dits Lambwool;
2 do. toile cirée, sur coton;
3 do. cotonnade assortie;
1 balle casquets Kilmarnock. pour habitans;
6 caisses chemises assorties;
10 do. coton blanc du pays, de 3-4 et 4-4;
30 balles coutil;
Et un assortiment général de linge fait à vendre par
VEUVE KOKERNOT & Fils,
24 août encoignure ... Louis et Levée.

AVIS AU PUBLIC.—Ayant appris qu'on avait fait courir le bruit (dans l'intention sans doute de nous faire tort) que notre maison de commerce favorisait la cause des abolitionistes, nous déclarons hautement par ces présentes que c'est une calomnie atroce inventée contre nous—et nous affirmons solennellement que tous les associés de notre maison sont entièrement opposés en principe aux vues des abolitionistes, et qu'ils sont convaincus que tout examen de la question d'esclavage et toute interférence avec les droits sacrés sont à la fois inexpédiens et injustes et ne peuvent produire que les plus funestes résultats
BAILEY, KEELER & REMSEN,
No. 125 Exchange place, et No. 5 Pearl streets
New-York, 15 août 1835. 21 août—

QUELQUES sacs de Café de Choix, arrondissement de Port au-Prince, en débarquement du brick Maréchal Ney, et à vendre par
GOULE & LAMBERT,
12 déc rue du Rail Road, No. 11

EN débarquement du navire Kentucky, de New-York, ce qui suit:
1 caisse indienne noire,
1 dito lasting noir, fin,
1 dito mérinos imprimé, à vendre à juste prix, par DUFOUR FRERES,
... déc rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse

REÇU par les derniers arrivages et à vendre,
30 balles coton blanc,
... dito coton écru,
4 dito indienne,
20 caisses dito,
3 balles ...,
3 dito flanelle imprimée,
3 dito drap ... (lady cloth),
12 caisses velours assortis,
2 balles shâles imprimés,
2 dito percalle blanche,
2 caisses galons,
2 balles mérinos,
6 caisses toile d'Irlande 4-4,
10 balles toile ...,
5 balles ..., ... à carreaux,
3 malles ... pour deuil,
2 caisses ... taie bleu,
10 demi pipes madère L. P.
60 caisses madère L. P.
20 dito Château Margaux.
KENNEDY, DUBEL & Co.
18 déc no. 58, rue Toulouse.

Dissolution de société.—La société qui a existé jusqu'à présent sous la raison J. B. Colla & Co. a été dissoute le 20 octobre, par consentement mutuel.
La société Bell & Colla est autorisée à liquider les comptes de cette société. J. B. COLLA,
P. GODET.
J. G. Bell et J. B. Colla continueront le commerce de groceries, sous la raison Bell & Colla, rue de la Commune, no. 35. Ils sollicitent le patronage du public. J. G. BELL,
16 nov J. B. COLLA.

Ventes à l'Encan.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu, le lundi 28 décembre 1835, à midi, à la bourse Hewlett, à la folle enchère de M. Gyrot Gertes qui ne s'est pas conformé à son adjudication, un lot de terre situé au faubourg Montreuil, désigné par le No. 1 de l'îlet No. 17, sur un plan particulier déposé en l'étude de J. Cuvillier, Ledit lot mesurant mesure américaine 31 pieds de face à la rue Désirée sur 120 pieds 7 pouces face et profondeur à la rue Urquhart.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, et datés du 21 novembre dernier
L'acte de vente par-devant J. Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 déc.

VENTE DE TERRAINS.
PAR DUTILLET ET DELERY.
IL sera vendu le mercredi 30 décembre, à midi, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dix superbes terrains situés au faubourg Marigny, et bornés par les rues d'Enghien, Poète, Moreau, Casacalvo, et Grands Hommes, et désignés sur le plan qui sera déposé à la bourse par les Nos. 1 2 et 3, dans le 1er. ilet et dans 2d. ilet, par les Nos. 6, 9, 10, 13, 14, 15 et 16. Ces terrains sont tous très élevés et situés dans un des meilleurs quartiers de ce faubourg.
Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Les actes de ventes se passeront chez M. Hugues Pedesclaux aux frais des acquéreurs. 9 déc.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 novembre 1835, Il sera vendu le mercredi 30 décembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, la domestique ci-après décrite, dépendant de la succession de dame Louise Hélène Chapdu Huard, l'esclave Mathilde, âgée d'environ 24 ans, parlant anglais et français, parfaite blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant Louis T. Caire, notaire public aux frais de l'acquéreur. 30 nov

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le Samedi 26 décembre 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 novembre courant, la propriété et la négresse ci-après décrites, dépendant de la succession de feue Marie Adèle Fromentin, décédée veuve Anselme Coudrain, savoir:
1o. Un lot de terre y compris la maison et les améliorations rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine, ayant 30 pieds de face à la première rue, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété du sieur Weltz, et de l'autre par celle de Mme ... Ferrault.
2o. Une mulâtresse, nommée Jenina alias Maimé, âgée d'environ 30 ans, un peu blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière et s'entend un peu à la pâtisserie, depuis 16 ans dans le pays, s'était absentée deux fois, mais jamais hors de la ville.
Conditions: pour la propriété 1 et 2 ans de crédit; et pour l'esclave, moitié comptant, et la balance à un an de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons et assures par hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant L. H. Feraud, notaire public, aux frais des acquéreurs.
23 nov—4

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
EN vertu d'un ordre de la Cour de District, il sera vendu le jeudi, 7 Janvier 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, les esclaves suivants, abandonnés par F. St. Martin à ses créanciers, savoir:
Barthélemy, nègre âgé d'environ 45 ans.
Jacques, " " " 45 "
Joseph, " " " 40 "
Harion, " " " 40 "
Philippe, " " " 40 "
Conditions: 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement
Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 5 déc

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu le Samedi 26 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlette, les propriétés suivantes.
6 lots de terre contigus, situés à l'angle des rues du Camp et St. Joseph, faubourg Ste. Marie
No. 1, à l'angle des dites rues, ayant 36 pieds 5 pouces face à la rue du Camp, sur 80 pieds 5 pouces face à la rue St. Joseph.
No. 2, ayant 36 pieds 5 pouces face à la rue du Camp, sur 80 pieds de profondeur.
No. 3, même face et même profondeur que le no. 2.
No. 4, ayant 30 pieds face à la rue St. Joseph, sur 103 pieds 3 pouces de profondeur.
No. 5, même face et même profondeur que le no. 4.
No. 6, même face et même profondeur que le no. 5
Le tout mesure américaine.
Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 5 déc

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu le Lundi, 28 Décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Une Propriété située rue Suzette, entre Tchoupitoulas et Annonciation, ayant 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, sur laquelle il se trouve une maison briquetée entre poteaux, composée de 4 appartements, une galerie derrière, un cabinet et une cuisine en colombage, un superbe jardin garni d'arbres fruitiers très rares.
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés &c. L'acte de vente pardevant J. Cuvillier, notaire public. 18 déc

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu Mercredi, 30 Décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un bel Emplacement, situé rue Conti, côté N. E. entre les rues Levée et Chartres, attenant à la propriété encoignure de la rue de la Levée, appartenant à Mr. Mary, et mesurant un pied américain, 41 pieds 9 pouces de face à la rue Conti, sur 61 pieds 4 pouces de profondeur, borné dans la ligne du fond par la propriété de Mr. Stasis. Il existe sur ce lot deux magasins en briques, portant les nos. 6 et 8, et autres dépendances.
Conditions—Un quart à 60 jours, et la balance à un et deux ans, en billets tirés endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 1er d

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
IL sera vendu Jeudi, 31 du courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett,
14 Esclaves de choix, créoles ou acclimatés, accoutumés aux travaux d'une sucrerie, ayant cultivé l'habitation de Messrs. Bois Blanc, paroisse Saint Charles.
Conditions:—Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque. 18 déc

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
SAMEDI, 26 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett,
Une belle PROPRIETE située sur le chemin du Bayou, entre les rues Marais, Villeré et Urculines, la maison principale, bâtie en briques, ayant 4 appartements de 16 pieds carrés, 2 cabinets de 12 pieds carrés, une galerie fermée servant de salle à manger, de 12 pieds sur 16, un vestibule de 9 pieds de large, sur 32 de long, dépendant les 4 appartemens par le milieu, le tout venant d'être tapissé; dans le grenier, 4 beaux appartemens finis; sur les côtés des cabinets et au-dessus de ces derniers appartemens, un autre grenier planchéyé servant de dépôt: 2 caves, l'une avec étagères; une chambre à bois, une galerie couverte de 10 pieds sur 44 de long, faisant face au parterre; une cuisine en briques et à étage de 40 pieds sur 16, ayant 3 appartemens dans le bas et 3 dans le haut, très vitrés; latrines en briques; écurie en bois de 24 pieds de long sur 12 de large; une autre bâtisse en bois servant de chambre à laver et poulailler; un pigeonnier, et autres bâtisses et améliorations; par le devant de la maison, face au chemin du Bayou, un joli parterre avec allées briquetées; par le derrière et face à la rue des Ursulines, un jardin potager avec une quantité d'arbres fruitiers et une superbe tonnelle; le tout sur un terrain de 63 pieds 11 pouces de face, sur une profondeur de 361 pieds 10 pouces, formant sur la façade de la rue des Ursulines de 30 pieds, où il se trouve une porte de communication sur cette rue; le tout conformément au plan dressé par L. J. Pilié, le 12 décembre 1835, et exposé à la Bourse. Ensemble avec la propriété, seront vendues 90 Actions de la Banque de l'Union.
Conditions—L'acquéreur se sera chargé de payer à la Banque de l'Union $5335, payables dans 17 ans, en termes égaux d'année en année avec intérêt à 7 pour cent par an, le premier terme devant être payé le 1er. Novembre 1836. La balance un tiers comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. A défaut de paiement d'aucun des billets, ils porteront par clause pénale intérêt à 10 pour cent par an, du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.
N. B. On peut visiter la propriété à toute heure du jour.

Une négresse créole nommée Vénus, âgée de 44 ans, excellente blanchisseuse, couturière, domestique de maison, très bonne garde malade et propre à tout; garantie des vices et maladies prévus par la loi, ayant une douleur au genou dont elle se plaint.
Conditions: Un tiers comptant, la balance à 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque, &c.
Les actes de vente par O. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 déc

AUX Constructeurs, Plâtriers, etc.—Les soussignés, manufacturiers et importeurs, offrent à vendre du Ciment *hydraulique, romain et ...*, Plâtre de Paris et superfin de, pour couler des ornements. Les objets sus-mentionnés sont empaquetés dans des barils, secs, garantis frais et de première qualité. ... maintenant en débarquement des navires ... et Wm. John, et à vendre à des termes libéraux. W. G. MUNT et Co.
Encoignure des rues de l'Esplanade et de la Levée, ... 27 nov.

A ... Missouri. Il se réfère à l'hon. David Barton, l'honorable ... Ashley, St.-Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn, ... Ménard et Vallé, Ste-Geneviève Missouri

Farine.—500 barrils de farine encore à bord, 300 barils de ... Philadelphie et New-York, au magasin et à vendre par
G. DORSEY,
4 ... no. 23, Nouvelle Levée.

Café St. ...
CET établissement dirigé par M. Augustus Jacoby, vient d'être récemment ouvert près le Théâtre St. Charles. Dans le même local et sous la même direction se trouve un restaurant où à toute heure de jour et de nuit, on peut se procurer de bons déjeuners, dîners et soupers, ainsi que des huitres. A. Jacoby invite le public à venir visiter son établissement pour être à même de ... connaissance de cause de son mérite.

AU public.—Le soussigné offre à vendre l'établissement bien connu sous le nom de Café de Tontine, dernièrement tenu par Messrs Brooks & Curtis. Ceux qui désirent avoir une belle situation pour des affaires de ce genre, sont invités de venir examiner eux-mêmes, immédiatement. On fera connaître les conditions en s'adressant à
17 nov CHRISTIAN LEUBSHER

Souliers.—50 caisses souliers pour hommes, femmes et enfants, en débarquement du navire Denmark, et à vendre par R. G. HOBBS,
14 déc rue de la Douane, No. 13.